

AIDES SOIGNANT.E.S ET AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE EN CATÉGORIE B :

La montagne accouche d'une souris!

Un Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière a eu lieu le 4 août 2021 concernant les nouvelles grilles indiciaires des aides-soignant.e.s diplômé.e.s d'Etat et auxiliaires de puériculture diplômé.e.s d'Etat, en catégorie B (pour la FPH). Au 1er octobre 2021, ce corps en catégorie B comportera 2 grades : une classe normale de 12 échelons et un grade supérieur de 11 échelons.

La CGT a rappelé que les corps des AS et AP subissent un taux de sinistralité élevé (AT et MP) dû aux conditions de travail et aux réorganisations intempestives des horaires et des repos!

Tou.te.s les AS DE et AP DE titulaires de la FPH intégreront la catégorie B.

- ► La catégorie active (reconnaissance de la pénibilité) est maintenue. Mais attention, les AS DE et AP DE qui intègreront la catégorie B par la transposition de la grille ne pourront pas tou.te.s arriver à terme au dernier échelon (fin de carrière). Ainsi, de l'aveu du ministère, seul.e.s les diplômé.e.s de juin 2022 pourront dérouler toute la grille indiciaire.
- ► Une formation de 8 jours serait prévue pour les AS et AP de l'ancien référentiel pour mettre au même niveau les actes professionnels.
- Les stagiaires et titulaires AS et AP bénéficieront de la catégorie B à partir du 1er octobre 2021 pour un gain moyen obtenu de 13.7 points. (→grilles au verso valeur du point d'indice au 01/01/2021 : 4.6860 €).
- Concernant les contractuel.le.s, ce sera au bon vouloir des employeurs ! La CGT revendique pour que les contractuel.le.s soient directement intégré.e.s en catégorie B, sinon ce serait discriminatoire (on sait que les employeurs du secteur privé seront très réfractaires sans financement du ministère). Selon la DGOS, il n'y aurait que 17% de contractuel.le.s dans les services, toutes professions confondues.
- Les AES et AMP resteront en catégorie C, car leurs formations n'ont pas été modifiées.

La CGT a contesté cette mesure car elles/ils font le même travail que les AS et AP dans les services, en EHPAD.

Le CTI (complément de traitement indiciaire) n'est pas inclus dans le traitement de base.

Ainsi, il pourra être supprimé ou modifié par n'importe quel gouvernement. C'est inadmissible!

- ► Selon le nouveau référentiel de formation des AS DE et AP DE mis en œuvre en septembre 2021,
- « L'aide-soignant.e ou l'auxiliaire de puériculture peut réaliser, de sa propre initiative, les soins courants de la vie quotidienne définis par arrêté du ministre chargé de la Santé. »

Les nouveaux actes sont les suivants :

- Accompagnement éducatif de la personne ;
- Pose et changement de masque respiratoire en situation chronique hormis tout dispositif d'insufflation ou d'exsufflation;
- Rythme et fréquence respiratoires, taux de saturation en oxygène, poids, dont indice de masse corporelle (IMC) calculé à l'aide d'un outil paramétré, mensurations, mesure du périmètre crânien, taux de bilirubine par lecture instantanée transcutanée;
- Lavage et irrigation oculaire;
- C>Lecture de l'intradermo-réaction pour le test tuberculinique par captation capillaire brève ou lecture transdermique;
- Recueil aseptique d'urines hors sonde urinaire et lors de situations d'urgence.

Les AS et AP travaillant dans le secteur privé sont concerné.e.s par ces mesures mais pas les AES (fusion AMP/AVS) qui exercent les mêmes fonctions dans le secteur médico- social (EHPAD et HANDICAP).

La CGT revendique que toutes et tous les AS, AP, AMP, AES titulaires et contractuel.le.s intègrent la catégorie B pour le public et le niveau 4 pour le privé.

TRAVAIL ÉGAL = SALAIRE ÉGAL édération Santé et Action Sociale CGT-08/ 2021 - Ne pas jeter sur la voie publique

AIDES SOIGNANT.E.S ET AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE EN CATÉGORIE B :

Je serai au 1er octobre 2021

Je suis:

	gain net €	33,61€	29,88 €	52,29 €	78,43 €	89,63 €	59,76€	67,22 €	11,20€	14,94€	18,67 €	44,82 €	14,94€	ère pour la	ncé que les AS	le 10% et la	leur travail.
	gain brut €	42,17 €	37,49 €	€5,60 €	98,41 €	112,46 €	74,98 €	84,35 €	14,06 €	18,74 €	23,43 €	56,23 €	18,74 €	s avec le minist	1, il a été annoi	ent leur prime	la pénibilité de
	gain points	6	00	14	21	24	16	18	က	4	5	12	4	Lors des discussions avec le ministère pour la	préparation du CSFPH, il a été annoncé que les AS	et ADP conserveraient leur prime de 10% et la	reconnaissance de la pénibilité de leur travail.
normale	Σ	343	343	350	359	370	370	383	383	396	409	424	424	439	456	480	512
AS ADP Classe normale	Durée	1 an	1 an	1 an	1 an	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2,5 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	4 ans	
AS ADP	Échelon	1	1	2	ო	4	4	5	5	9	7	œ	œ	6	10	11	12
			1	1	1		1	1	1		1	1	1	→	→	→	
	RECLASSEMENT 1er octobre 2021	Sans ancienneté	Ancienneté acquise	Ancienneté acquise	Ancienneté acquise	Sans ancienneté	Ancienneté acquise	Sans ancienneté	Ancienneté acquise	5/6 de l'ancienneté acquise	Ancienneté acquise	Sans ancienneté	acquise + 1 an				
	RECLASSE	Sans	Ancien	Ancien	Ancien	Sans	Ancienn	Sans an	Ancienne	5/6 de l'ancie	Ancienne	Sans and	ancienneté a				
	RECLASSE	→ Sans	→ Ancien	→ Ancien	→ Ancien	◆ Sans	→ Ancienn	→ Sans an	→ Ancienne	5/6 de l'ancie	→ Ancienne	→ Sans and	ancienneté a				
	IIM RECLASSE	334 🕹 Sans	335 🕹 Ancier	336 👈 Ancien	338 🕹 Ancien	346 👈 Sans	354 🕹 Ancienn	365 🕹 Sans an	380 🕹 Ancienne	392 🕹 5/6 de l'ancie	404 🕹 Ancienne	412 👈 Sans and	420 👉 ancienneté a				
AS (cat C2)		^	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	^	→ ancienneté				

Je serai au 1er octobre 2021

				•					1	6								
RE										ې	200		25	3				
												*	92				3	
	gain net €	119,51 €	89,63 €	52,29 €	52,29 €	48,55 €	59,76€	14,94€	26,14€	18,67 €	7,47 €	78,43 €	78,43 €			6		ý
	gain brut €	149,95 €	112,46 €	909′59	9 09′59	60,92 €	74,98 €	18,74 €	32,80€	23,43 €	9,37 €	98,41 €	98,41€					
	gain points	32	24	14	14	13	16	4	7	5	2	21	21					
AS ADP Classe supérieure	M	382	382	382	394	406	419	419	437	455	475	494	494	514	534	555		
Classe su	Durée	1,5 an	1,5 an	1,5 an	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2,5 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	4 ans			
AS ADP	Échelon	1	1	1	2	3	4	4	5	9	7	80	œ	6	10	11		
		1	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	→	→			
	RECLASSEMENT 1er octobre 2021	Sans ancienneté	6 mois d'ancienneté	1 an d'ancienneté	Ancienneté acquise	Ancienneté acquise	Sans ancienneté	2/3 de l'ancienneté acquise	2/3 de l'ancienneté acquise	5/6 de l'ancienneté acquise	ancienneté acquise + 1 an	Sans ancienneté	1,5 an d'ancienneté					
		1	1		1				1	↑	1	↑	↑					
(C3)	₹	350	358	368	380	393	403	415	430	450	473	473	473					
vale (cat	durée	1 an	1 an	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans	1	1	1					
AS Principale (cat C3)	échelon	1	2	3	4	5	9	7	00	6	10 < 1 an	1 an < 10 < 3 ans	10 > 3 ans					

Je suis: